



Fichier a la banque de france

Par **noiretbalnc29**, le **24/01/2008** à **10:37**

je suis fichier a la banque de france depuis 2003 2004 suite a un divorce maintenant je vis avec une autre personne on va bientot faire un pret pour un achat d'une voiture mon conjoint sera le principal emprunteur et moi son coemprunteur est ce que malgre que je suis fichier a la banque de france le pret sera accepter??? d'avance merci beaucoup.

Par **menaud**, le **02/02/2008** à **18:25**

bonjour,
si vous êtes interdit bancaire ou interdit de crédit et que vous n'avez pas fais le nécessaire,vous ne pourrai pas contracter de prêt avec votre nouvelle compagne même en tant que coemprunteur.
Il faut d'abord régler votre situation pour lever l'interdiction et votre inscription à la banque de france.
cordialement